

ARCHITECTES (CNP : 2151)



Les architectes conceptualisent, planifient et élaborent des devis pour la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels. Les architectes travaillent dans des firmes d'architectes, des corporations privées et les gouvernements ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Un **baccalauréat** d'une école d'architecture reconnue ou la réalisation d'un programme d'études de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) est exigé.

Perspectives d'emploi
(2018 - 2020): **limitées**



Architectes navals
(CNP : 2148)

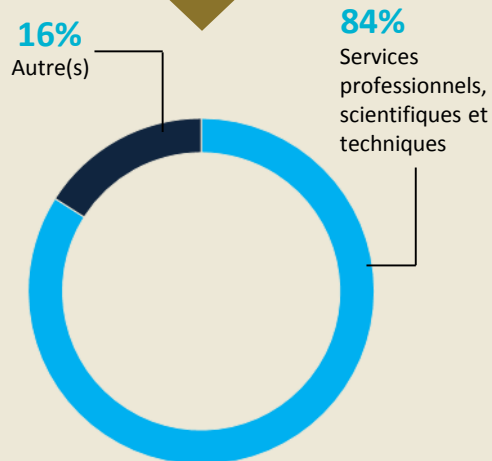
Architectes
paysagistes
(CNP : 2152)

Professions apparentées

Architectes techniques de
logiciels
(CNP : 2173)

Architectes de
bases de
données
(CNP : 2172)

Emploi selon le secteur



Exemples d'appellation d'emploi

Architecte de bâtiments industriels et commerciaux

Architecte de bâtiments résidentiels

Architecte-conseil

Fonctions principales:

- consulter les clients afin de déterminer le genre, le style et le but des rénovations ou de la nouvelle construction d'un édifice;
- conceptualiser et concevoir des immeubles, et établir le plan des devis descriptifs, des matériaux de construction, des coûts et des horaires de construction;
- préparer des esquisses et des maquettes pour les clients;
- préparer les dessins, les devis descriptifs et tout autre document de construction pour les entrepreneurs et le personnel de métier, ou en superviser l'exécution;
- préparer des documents d'appel d'offres, participer à la négociation de contrats et accorder des contrats de construction;
- surveiller les activités sur le chantier de construction afin d'assurer la conformité aux devis descriptifs.



36

Demande prévues
2017-2026

N/A

Salaire médian par
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.